

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du 20 juin 2024 à 20h15**

---

Présidence : M. André Forster, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il salue la présence de M. Aurélien Tissot, Boursier communal et la présence d'une auditrice externe.

Le Président demande que M. Ralph Sprunger, Vice-Président, soit scrutateur précisant que Mme Marlène Panchaud, scrutatrice, ne peut être présente ce soir et que Mme et M. Egli, scrutateurs suppléants, ne sont pas là.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique que c'est Mme Denise Badel qui va prendre la place de Mme Marlène Panchaud, si elle est d'accord, car il va prendre la place de M. André Forster, Président, pour les élections du bureau.

Mme Denise Badel accepte.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

**Ordre du jour** :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°03/2024 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023**
- 7. Préavis municipal n°04/2024 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2024**
- 8. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**
- 9. Propositions individuelles et divers**

## **1. Appel**

Membres présents : 21 / 40

Membres excusés : 12

Membres absents : 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

M. Félix Baiche indique que pour le préavis municipal n°03/2024, ce n'est pas la gestion de l'exercice 2024 mais la gestion de l'exercice 2023. Les changements vont être faits.

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

Il est relevé que, sur la convocation, il a été mentionné « séance extraordinaire » alors que c'est une séance ordinaire.

## **3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 02 mai 2024 est approuvé à mains levées par la majorité.

## **4. Démission/s et assermentation/s**

### **Démissions**

Le Président annonce la démission de Mme Séverine Anthonnet.

### **Assermentations**

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

## **5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**

### *Municipalité*

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que lors du dernier conseil, il a été discuté du projet de fusion et précise qu'un message a été mis dans le journal « Le Saubrian » afin de savoir si des habitants du village souhaitaient faire partie des différents groupes de travail.

Il informe que deux personnes se sont présentées et que ce soir, après la séance, les différents groupes de travail vont être bouclés.

Dès lors, le Syndic informe que si une personne désire faire partie d'un de ces groupes, c'est le dernier moment car ensuite il sera statué sur les inscriptions.

Le Syndic présente les cinq groupes de travail :

1. Finances communales, administration et personnel  
*Il précise que ce groupe a été divisé en deux car il y a des objectifs différents entre les finances et l'administration. Il y aura un groupe spécifique pour les finances et un autre pour l'administration.*
2. Règlements, tarifs, taxes et émoluments, archives et informatique
3. Services industriels  
*Tout ce qui concerne l'eau potable, eaux usées, les déchets et la voirie.*
4. Les routes, les chemins, les domaines, les bâtiments et les forêts
5. Armoirie, autorité et la vie associative

M. Davide Marguccio demande si une personne souhaiterait se porter volontaire pour participer à l'un de ces groupes.

Personne ne se porte volontaire.

Mme Perrine Rebeaud demande s'il le but serait de mettre un citoyen dans un groupe où il n'y a pas de représentant de la commune.

Le Syndic, indique que non car dans chaque groupe, il y a des municipaux de chaque commune et précise que si un citoyen, membre du Conseil, président ou membre d'une commission souhaite faire partie d'un groupe de travail spécifique, la Municipalité va lui demander ses motivations et si c'est pour apporter de la plus-value ou de la réflexion, la Municipalité donnera son accord pour sa participation.

Il précise qu'il n'y a pas une personne du grand public qui sera dans chacun des groupes.

Mme Perrine Rebeaud demande si le souhait de la Municipalité aurait été d'avoir plus de citoyens qui se soient mobilisés pour en faire partie.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que la Municipalité aurait souhaité qu'il y ait au moins une personne dans chaque groupe externe à la Municipalité. La Municipalité précise que dans les deux autres communes ce n'est pas le cas, il y a les présidents des Conseils qui en font partie.

Mme Perrine Rebeaud demande dans quel groupe, il y a déjà des citoyens de la Commune qui se sont proposés.

Le Syndic répond que c'est dans le groupe n°2, règlements, tarifs, taxes et émoluments, archives et informatique et le groupe n°1, finances communales, administration et personnel.

## **6. Préavis municipal 03/2024 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour apporter les explications quant à ce préavis.

Mme Julie Sprunger, Municipale, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2023 tels que présentés ;

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2023 ;

Article 3 : de donner décharge au boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission.

M. Félix Baiche, Président de la Commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

*d'accepter le préavis municipal n°03/2024 tel que présenté.*

Le Président ouvre le débat.

Aucune question n'est posée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levées sur le préavis tel que présenté :

Oui : 20

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- **Vu le préavis municipal n° 03/2024 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

**Décide**

- 1. D'approuver les comptes et la gestion de l'exercice 2023**

## **7. Préavis municipal 04/2024 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2024**

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que la Municipalité a budgetisé pour 2024 l'entretien des chemins AF lors du budget et qui a été voté en décembre 2023.

Les dettes en janvier 2024 étaient encore à CHF 1'600'000.00. Un premier remboursement de CHF 50'000.00 a été fait en mars de cette année. Un deuxième remboursement est prévu en septembre 2024, raison pour laquelle les dettes diminuent environ de CHF 100'000.00 chaque année.

La Municipalité est en train de faire l'appel d'offres publics pour l'entretien des chemins AF. Une fois que les travaux seront adjugés, le dossier pourra être envoyé au canton afin qu'il puisse nous informer à hauteur de combien il subventionnera l'entretien des chemins AF. Les travaux sont prévus pour le mois d'août ou le mois de septembre prochain.

La Municipalité prévoit de verser un 1<sup>er</sup> acompte vers le mois de septembre, raison pour laquelle il est demandé une 1<sup>ère</sup> tranche de crédit de CHF 500'000.00 en septembre. Les travaux se finiront entre octobre et novembre 2024. Dès lors, le solde des factures devra être payé. La Municipalité demande une 2<sup>e</sup> tranche de CHF 300'000.00 afin de pouvoir payer le solde des travaux.

Le paiement de la subvention du canton se fait assez rapidement. Une fois que tous les travaux d'entretien sont finis, que la commune a payé toutes les factures et que l'ingénieur a fait son rapport d'entretien, le dossier est envoyé au canton pour paiement. Dès lors, le remboursement de la 1<sup>ère</sup> tranche de CHF 500'000.00 est prévu en février 2025 et les dépenses thématiques se paient vers le mois d'août 2025, ce qui permet de rembourser la 2<sup>ème</sup> tranche l'année prochaine.

Au budget, les coûts d'entretien des chemins AF sont estimés à environ CHF 950'000.00, les subventions sont estimées à CHF 490'000.00, les dépenses thématiques sont estimées à environ à CHF 320'000.00. Les deux crédits, dont un crédit de six mois et un crédit d'une année reviendrait à environ CHF 10'000.00 ce qui fait un total de CHF 150'000.00 pour la Commune. A ce jour, les intérêts sont des estimations car le taux d'intérêt sera fixé le jour ou le crédit sera signé.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que la BNS a baissé son taux directeur aujourd'hui, le taux d'intérêt ne sera certainement pas au-dessus de l'estimation faite. L'estimation a été faite début mai et elle est de 1,7 % à 1,8 %.

M. Davide Marguccio, Syndic, informe que début du mois de juillet, une réunion sera organisée pour l'ouverture et l'analyse des offres, que

l'adjudication aura lieu exclusivement à la condition qu'elle rentre dans l'enveloppe qui a été votée dans le budget. En cas contraire, une évaluation de la situation sera faite pour la suite à donner. Soit abandonner le projet ou faire une séance extraordinaire du Conseil. Il précise qu'il y a peu de chance que cela se passe ainsi car les estimations faites par l'ingénieur étaient relativement précises et qu'il était plutôt confiant avec la démarche suivie.

En résumé, l'adjudication se fera uniquement si tout correspond à ce qui a été prévu.

Mme Cristina Rodakovic demande ce que c'est les chemins AF.

M. Davide Marguccio indique que ce sont en résumé les chemins agricoles.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, indique que ce sont des chemins qui se trouvent dans les champs et qui sont en tout venant. Il est prévu dans ces rénovations le chemin du Moulin qui n'est pas un chemin AF et précise que celui-ci ne sera pas subventionné par le canton et ainsi que le chemin du Stand jusqu'au pont qui sera goudronné.

Le Syndic indique que les chemins AF sont des chemins sans enrobés bitumineux et avec de l'enrobé, il y aura deux chemins, le chemin du Moulin et le chemin de la Vignette.

Mme Ghislaine Forster demande si le chemin du Pontet sera fait.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, confirme qu'il sera fait.

M. Philippe Urfer précise que c'était la dernière année possible pour bénéficier d'une subvention pour réfectionner les chemins AF.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission.

M. Félix Baiche, Président de la Commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

*d'accepter le préavis municipal n°04/2024 tel que présenté.*

Le Président donne la parole à la Municipalité pour apporter les explications quant à ce préavis.

Le Président ouvre le débat.

Aucune question n'est posée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levées sur le préavis tel que présenté :

Oui : 20

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- **Vu le préavis municipal n° 04/2024 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

**Décide**

- 1. D'approuver le financement du ménage courant pour l'année 2024.**

### **8. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**

#### **Election du Président**

M. André Forster cite l'article 8.

M. André Forster laisse la place au Vice-président pour les élections.

M. André Forster indique qu'il a décidé de ne pas continuer sa fonction de Président. Précisant qu'il a eu 80 ans mardi et que la santé et la maladie lui jouent un tour.

M. Ralph Sprunger remercie M. André Forster et indique que le vote du Président et du Vice-président se feront par bulletin secret et demande s'il y a des propositions pour prendre le poste de Président.

Mme Marion Marmillon propose M. Aloys Mussard.

Le Président indique qu'il doit être présent, ce qui n'est pas le cas, car il doit accepter le poste et demande s'il y a d'autres propositions. M. Aloys Mussard a indiqué qu'il aurait du retard et qu'il arriverait vers les 20h50.

M. Forster s'est renseigné auprès de la Préfecture. Il trouve remarquable la position que M. Ralph Sprunger a pris afin d'éviter tous les problèmes qu'il y a eu auparavant. Le Poste de Président serait tout à fait compatible au niveau de la loi mais ce n'est pas recommandé étant donné que sa femme Mme Julie Sprunger est Municipale.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique qu'il n'avait pas l'intention de se présenter.

Mme Edmée Borel se présente comme Présidente.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, demande s'il y a d'autres propositions et indique que s'il n'y a pas d'autres propositions, l'assemblée va passer

au vote. Il précise que Mme Edmée Borel ne peut pas faire le comptage et demande à une personne de l'assemblée de la remplacer.

Mme Annick Mena se propose pour remplacer Mme Edmée Borel en qualité de scrutatrice.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président précise qu'il est possible de mettre le nom d'une autre personne que celle qui s'est présentée. Il indique que c'est la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et s'il n'y a pas de majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, ce sera la majorité relative au second tour.

M. Aloys Mussard arrive à 21h00, il ne peut pas voter pour l'élection du Président.

Les résultats du vote sont :

Aucune majorité absolue.

8 votes blancs - 7 voix pour Mme Edmée Borel - 1 voix pour Mme Antoinette Praz - 1 voix pour M. Félix Baiche - 1 voix pour Mme Perrine Rebeaud - 1 voix pour M. Ralph Sprunger - 1 vote nul.

M. Ralph Sprunger indique que personne n'est choisi au 1<sup>er</sup> tour. Un 2<sup>e</sup> tour est organisé en précisant que c'est la majorité relative. Il demande si la candidate qui s'est présentée au 1<sup>er</sup> tour souhaite se représenter.

Mme Edmée Borel confirme qu'elle se représente pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Mme Nathalie André propose M. Aloys Mussard lors du 2<sup>e</sup> tour.

M. Aloys Mussard accepte.

M. Ralph Sprunger, Vice-président rappelle que le rôle de Président est de tenir les séances du Conseil général, être présent toutes les votations le dimanche et tenir à jour les registres. Il précise que toutes les fonctions de Président sont décrites dans le règlement du Conseil général.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président demande s'il y a d'autres candidatures pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Personne ne se propose et n'est proposé, l'assemblée passe au vote.

Les résultats du vote sont :

10 voix pour M. Aloys Mussard – 6 voix pour Mme Edmée Borel – 2 voix pour Mme Perrine Rebeaud – 1 voix pour M. Félix Baiche – 1 vote blanc

M. Ralph Sprunger, Vice-Président annonce que M. Aloys Mussard est élu avec 10 voix et le félicite. L'assemblée applaudit.



## **Election du Vice-Président**

M. Ralph Sprunger, Vice-Président annonce que l'assemblée doit voter maintenant pour l'élection du Vice-Président et demande s'il y a des propositions pour ce poste.

Mme Marion Marmillon demande si Mme Edmée Borel souhaiterait être Vice-Présidente.

Mme Edmée Borel refuse.

Vu que personne ne se propose, M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique que la séance sera close à 23h59 et une séance extraordinaire sera organisée ensuite.

Mme Perrine Rebeaud demande si le Président ne peut pas être présent aux votations, c'est d'office le Vice-Président qui le remplace.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique que le Vice-Président prend ses fonctions quand le Président ne peut pas être présent.

Mme Perrine Rebeaud demande si le Président est présent pour les votations, le Vice-Président n'est pas tenu d'être présent.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, confirme que celui-ci n'a pas besoin d'être présent si le Président est présent aux votations. Il indique que lors des élections cantonales, étant donné qu'il y a beaucoup à faire, le Vice-Président venait l'aider. Il précise que la secrétaire actuelle est ad-intérim et qu'elle avait annoncé qu'elle ne pourrait pas être présente pour les votations. Dès lors, le Président a la charge de faire le procès-verbal ainsi que tout le secrétariat du dimanche. Tout doit être envoyé informatiquement au canton le jour même des votations.

Mme Ghislaine Forster propose M. Félix Baiche.

M. Félix Baiche indique qu'il fait partie d'une commission et qu'il ne peut pas être Vice-Président.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique que le Président n'a pas le droit d'interférer dans une commission, si le Vice-Président doit remplacer le Président absent, il ne peut pas faire partie de la commission.

Mme Ghislaine Forster propose Mme Perrine Rebeaud.

Mme Perrine Rebeaud indique qu'elle fait partie d'une commission.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président déplore cette situation où personne ne se propose et indique que si personne ne souhaite se présenter, il se présente comme Vice-Président en précisant que c'est uniquement pour épauler lors des élections cantonales.

Mme Marion Marmillon se présente pour la Vice-Présidente.

Il y a 2 candidatures, Mme Marion Marmillon et M. Ralph Sprunger.

Les résultats du vote sont :

13 voix pour Mme Marion Marmillon – 6 voix pour M. Ralph Sprunger – 2 votes blancs.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique que la majorité absolue est à 12 et que Mme Marion Marmillon a 13 voix.

Mme Marion Marmillon est élue Vice-Présidente. L'assemblée applaudit.

### **Election des scrutateurs**

M. Ralph Sprunger, Vice-Président, indique que le Conseil va passer au vote des scrutateurs, il faut deux scrutateurs et deux suppléants. Il précise que Mme Marlène Panchaud continue en qualité de scrutatrice. Il demande à Mme Edmée Borel si elle souhaite continuer.

Mme Edmée Borel ne sait pas si elle continue, elle a besoin d'un temps de réflexion. Elle décide de continuer jusqu'au mois de juin 2025.

L'assemblée procède à l'élection à main levée. Les deux scrutatrices sont élues par acclamation.

### **Election des scrutateurs suppléants**

Le Vice-Président indique qu'il faut choisir deux scrutateurs suppléants.

Mme Crisina Rodakovic se présente et Mme Annick Mena.

L'assemblée procède à l'élection à main levée. Les deux scrutatrices suppléantes sont élues par acclamation.

Le Vice-Président informe que pour la Commission de gestion et finances, il y avait M. Félix Baiche, Mme Nathalie André, Mme Marion Marmillon, M. Aloys Mussard et Mme Perrine Rebeaud et en suppléant Mme Mélanie Cleuet et Mme Denise Badel.

Le Vice-Président indique que M. Aloys Mussard ne peut plus en faire partie ainsi que Mme Marion Marmillon. M. Félix Baiche qui se trouve en tête de liste se fait éjecter mais il peut réintégrer la commission. Donc, aujourd'hui, officiellement, il y a Mme Nathalie André, Mme Perrine Rebeaud, Mme Mélanie Cleuet et Mme Denise Badel, ce qui fait quatre personnes.

M. Félix Baiche est proposé.

M. Félix Baiche accepte.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est proposée, Le Vice-Président informe qu'il faut encore deux suppléants pour la commission de gestion et finances.

Mme Denise Badel indique que M. André Forster l'avait nommée comme suppléante pour la commission et précise qu'elle y trouve beaucoup de plaisir.

Mme Perrine Rebeaud revient sur la discussion du Vice-Président et indique que le règlement du Conseil général stipule qu'à l'article 27, le Président du Conseil ne peut donner d'instruction à une commission ni d'assister à une séance mais rien ne stipule que le Vice-Président ne peut pas en faire partie.

M. Ralph Sprunger indique que si le Président ne peut être présent à une séance, c'est le Vice-Président qui doit préparer l'ordre du jour, c'est lui qui prend le rôle ad-intérim et là, il y a un conflit d'intérêt.

Mme Perrine Rebeaud répond que le suppléant n'a pas à assister à la séance de la commission de gestion puisque la commission est composée de cinq membres et de deux suppléants, elle peut tout à fait statuer à cinq membres et précise qu'en admettant que le Président du Conseil ne peut pas, sur une longue durée, assumer ses fonctions, à ce moment-là, le Vice-Président, faisant partie de la commission, n'assume plus ses fonctions en tant que suppléant à la commission et la commission travaille à six membres.

Le Vice-Président indique que cette question a été posée à la Préfecture et de mémoire c'est la réponse qui a été donnée.

Mme Perrine Rebeaud rétorque qu'il y a beaucoup de communes qui n'ont pas de suppléant dans les commissions de gestion, elles travaillent à cinq membres. A partir du moment que le Vice-Président est suppléant d'une commission qui n'a pas besoin d'être au complet pour avoir le droit de statuer, il lui semble possible.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président répond que le Président et le Vice-Président travaillent ensemble et que parfois ils doivent débattre sur certains rapports reçus, notamment les amendements et autres et là, si le Président ne peut pas parler avec le Vice-Président parce qu'il a été présent dans la commission cela ne va pas. Le Président a parfois besoin d'un avis ou d'un conseil et s'il est seul, ce n'est pas possible. Car le Président doit aussi s'assurer que les rapports soient conformes au préavis. Dans ce cas-là, cela pose un problème.

M. Ralph Sprunger mentionne qu'il a conscience qu'on n'arrivera pas ce soir. Il trouve cela déplorable de ne pas réussir à trouver sept personnes pour faire partir d'une commission. Il indique que pour ce soir, la Conseil va rester sur cinq membres de la commission de gestion et annonce que

cette tâche sera pour le prochain président et qu'il devra essayer de motiver des personnes. Le Vice-Président précise qu'une commission peut fonctionner avec cinq membres car le quorum est à trois mais ne peut que déplorer la situation.

Le Vice-Président indique que Mme Nathalie André passe en tête de liste en qualité de rapporteuse de la commission.

La commission est dès lors composée des membres suivants :

Membres :       Nathalie André  
                      Perrine Rebeaud  
                      Mélanie Cleuet  
                      Denise Badel  
                      Félix Baiche

M. Félix Baiche indique qu'il remet les clés à Mme Nathalie André.

## **9. Propositions individuelles et divers**

M. Piron souhaiterait que pour le centre du village, il y ait une dérogation pour qu'il soit à 30 km/h.

M. André Forster s'exprime et explique son parcours au sein de la commune. Il a fait 35 ans de municipalité, plusieurs projets où il a été responsable, dont la STEP. Il a mis tous les tuyaux neufs, eau, gaz, épuration et eau potable. Il a été Vice-Président du Conseil, ils ont été conseillés par des techniciens, des chefs et des grands spécialistes leur disant que le gaz était la solution la meilleure et qu'il n'y aurait aucun problème sur l'avenir et il indique qu'après 30 ans, ils veulent plus du service du gaz. Le dernier gros travail qu'il a eu la chance de faire avec l'ancien Syndic, M. Radgeb, ce qui lui tenait le plus à cœur a été de refaire la prise d'eau. Aujourd'hui, grâce à cela, elle est pure, propre et sans additifs et défie de trouver un village dans les alentours où l'eau sort aussi propre qu'à Saubraz.

C'est avec un grand pincement au cœur qu'il a dû prendre la décision d'arrêter. Il souhaite le meilleur à chacun pour l'avenir et félicite la Municipalité pour leur coopération ainsi que tous ses collègues du bureau sur lesquels, il a pu compter en les remerciant pour leurs compétences et leur discrétion.

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

M. Ralph Sprunger, Vice-Président lui remet des présents du bureau et de la Municipalité.

Le Vice-Président le remercie au nom du bureau et de la Municipalité pour sa rigueur, lui indiquant qu'à ses côtés, ils ont appris beaucoup, qu'il était apprécié pour son travail fait proprement, les registres ont toujours été bien tenus comme le relevait la Préfecture chaque année. Il précise que lors des votations tout se passait parfaitement, Saubraz était toujours dans les 1ères communes à remettre au canton leurs résultats grâce à son organisation et au travail des scrutatrices. Il tient à le remercier pour tout ce qu'il a apporté à la commune.

M. Jean.Luc Badel indique qu'il avait été demandé un 60 km/h. sur la route des Tattes qui a été refusé par le Voyer. Il précise qu'un comptage avait été fait au mois de novembre, qui était à la limite, même juste en dessous. Il demande si un comptage doit être refait dans le village, il souhaiterait qu'un comptage soit refait également aux Tattes, car il y a beaucoup plus de trafic maintenant. Il relève que des personnes passent très vite.

M. Bernard Arnoldi demande où en est l'Auberge.

Mme Julie Sprunger, Municipale, informe qu'une personne a versé la caution et que le bail devrait être signé la semaine prochaine. L'ouverture est prévue en juillet, si le bail est signé.

Mme Perrine Rebeaud demande d'applaudir M. Ralph Sprunger, pour tout son travail accompli en tant que Vice-Président.

L'assemblée applaudit chaleureusement.

Le Président clôt la séance à 21h50.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Evelyne Chesaux